

# Glaner responsable : les clés pour une récolte solidaire réussie

---

## Le cadre légal à respecter

- Le glanage est autorisé uniquement du lever au coucher du soleil.
- Seuls les fruits et légumes tombés au sol (biens meubles) peuvent être ramassés ; les cultures sur pied sont strictement interdites.
- Le travail doit se faire exclusivement à la main, sans aucun outil (râteau, sécateur, etc.).
- Le maraudage, le grappillage et le râtelage sont des pratiques illicites distinctes du glanage légal.
- Une convention de glanage solidaire signée avec l'agriculteur est recommandée pour clarifier les responsabilités et éviter tout litige.

## Préparation et matériel

- Demandez systématiquement l'autorisation préalable du propriétaire pour instaurer une relation de confiance.
- Vérifiez votre couverture en assurance civile ou assurez-vous d'être rattaché à l'assurance de l'organisme organisateur.
- Privilégiez des contenants réutilisables (sacs en toile, caisses, paniers en osier) et bannissez les sacs plastiques jetables.
- Soyez attentif aux affichages de sensibilisation sur les parcelles pour respecter les consignes locales.

## Bonnes pratiques sur le terrain

- Vérifiez avec le producteur que les produits sont sains, loyaux et consommables avant de commencer.
- Appliquez les techniques de récolte appropriées pour ne pas abîmer les arbres ou les sols.
- Gardez à l'esprit qu'en cas de dommages causés à l'exploitation, votre responsabilité civile peut être engagée devant les tribunaux.
- Respectez les zones délimitées pour éviter les vols ou le glanage hors saison.

## Impact et valorisation

- Le glanage est un levier efficace pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité.
- Une action solidaire permet de récolter en moyenne 500 kg de produits par événement.

- Valorisez vos récoltes par l'auto-consommation, la transformation ou le partage pour favoriser l'économie circulaire.